

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026MAN044

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service événementiel - 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant la demande du service de formation du Ministère de l'Intérieur

AUTORISONS

Le service de formation du Ministère de l'Intérieur à organiser leur action « campagne estivale de recrutement, des métiers de l'uniforme » sur la digue de Mer.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Pour le mardi 21 juillet 2026

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Directeur du Service Événementiel,
Le service de formation du Ministère de l'Intérieur.

Fait à GRAVELINES, 30 JUIN 2026

Mis en ligne le : 30 JUIN 2026

Le Maire,

Bertrand RINGOT

